

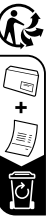


CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

☎ 05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 ✉ 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP

10057
19323



FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 décembre 2025 - 31 décembre 2025

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	87	2 101,67	10,54	6,511630
Cartes de débit	69	1 388,00	6,97	2,776000
Cartes de crédit	15	447,90	2,24	1,343700
Cartes commerciales	3	265,77	1,33	2,391930
Visa	9	66,20	0,32	0,132400
Cartes de débit	9	66,20	0,32	0,132400
MasterCard	5	63,10	0,31	0,126200
Cartes de débit	5	63,10	0,31	0,126200
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	2 104	20 299,81	102,15	46,214270
Cartes de débit	1 761	16 578,40	83,50	33,156800
Cartes de crédit	315	3 405,87	17,05	10,217610
Cartes commerciales	28	315,54	1,60	2,839860
Visa	399	4 098,83	20,58	10,554960
Cartes de débit	297	2 910,13	14,61	5,820260
Cartes de crédit	85	993,00	4,98	2,979000
Cartes commerciales	15	185,80	0,94	1,735900
Cartes hors Espace Economique Européen	2	9,90	0,05	0,019800
MasterCard	99	988,25	6,00	8,679370
Cartes de débit	32	425,15	2,13	0,922220

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes de crédit	9	69,80	0,37	0,209400
Cartes commerciales	55	473,10	2,34	7,313750
Cartes hors Espace Economique Européen	3	20,20	1,16	0,234000
TOTAL	2 703	27 617,86	139,90	72,218830

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.